

## CRISE ÉNERGÉTIQUE ET MOBILISATION ENVIRONNEMENTALE

### Les enseignes proposent des solutions et demandent un soutien exceptionnel pour affronter l'augmentation du coût de l'énergie

Paris, le 31 août 2022 – Alors que la crise énergétique et les préoccupations environnementales se durcissent, Perifem a chiffré le protocole de sobriété énergétique de la filière qui rentre dans la trajectoire demandée par le gouvernement. Face à l'inflation galopante du coût de l'énergie, la fédération alerte sur les risques d'un impact économique sans précédent et appelle le gouvernement à une régulation des prix de l'électricité pour les entreprises.

Avec l'explosion du coût de l'électricité, Perifem alerte sur les risques d'une catastrophe économique sans précédent dans la distribution. Le coût actuel de l'énergie (1.600 €/MWh) aboutirait à **une augmentation de la facture pour les distributeurs alimentaires d'1,5 milliard d'euros par an**. Ce chiffre pourrait impacter significativement les prix mais aussi entraîner des ruptures de la chaîne d'approvisionnement par l'arrêt de certains fournisseurs. Force est de constater que l'augmentation des coûts de l'énergie en France est bien plus importante que dans les pays européens voisins, 2 fois plus chère qu'en Belgique par exemple. Nous dénonçons une spéculation sur le territoire français qu'il faut absolument juguler pour permettre à notre économie de fonctionner.

**Le secteur a besoin d'arbitrages pour contenir les prix**, en effet le marché de l'électricité des entreprises n'est pas réglementé comme celui des particuliers, le gouvernement peut donc agir pour réguler le prix de l'énergie. Il a deux leviers. **Le premier est d'obtenir rapidement des évolutions au niveau français et européen**, avec la remontée du plafond de l'ARENH, à 120 TWh (les dispositions introduites à l'Assemblée nationale dans la loi relative au pouvoir d'achat ont limité à 120 TWh le volume d'ARENH pour 2023) ; le plafonnement du prix du gaz utilisé pour la production de l'électricité, à l'instar de ce qui a été fait avec succès en Espagne ; et le plafonnement du prix spot sur les marchés de gros à un niveau bien inférieur à 3000 €/MWh, alors que ce plafond est susceptible, avec les règles actuelles, d'être porté à 5000 € dès le mois de septembre, voire à 7000 € par la suite, selon la CRE. **Le second levier serait une mesure exceptionnelle de crise** avec la mise en place d'un **tarif réglementé d'urgence** accessible aux entreprises, pour la durée de la crise (2023 a minima), à un niveau reflétant le coût moyen de production de l'électricité (moyenne pondérée des coûts de production des moyens non thermiques et des moyens thermiques). L'ensemble des enseignes souhaite que ce second levier soit étudié vendredi par le Président de la République lors du comité de défense consacré à la crise de l'énergie.

En amont de ce contexte de crise, Perifem a proposé début juillet un protocole de sobriété énergétique adopté par l'ensemble des acteurs de la distribution et du commerce, salué hier par la Première Ministre, et qui sera mis en œuvre dès le 15 octobre prochain. Ce protocole a deux objectifs :

- **Limiter la consommation énergétique en temps normal.** Des mesures comme la baisse du chauffage d'un degré, la fermeture des portes extérieures, la limitation de l'éclairage avant l'arrivée du public ou la coupure des enseignes lumineuses à la fermeture du magasin vont permettre de **générer jusqu'à 6 % d'économie d'énergie**. Un chiffre important au regard des efforts déjà réalisés par les enseignes comme la fermeture des meubles frigorifiques qui représente à elle-seule une économie de **25 % de la facture énergétique**. Avec la démarche d'efficacité énergétique enclenchée depuis plusieurs années par le décret tertiaire, c'est l'objectif de - 10% demandé par la Première Ministre hier qui est atteignable.
- **Permettre au secteur de se mobiliser pour éviter une consommation instantanée trop importante** et garantir le bon usage de l'électricité à travers des mesures exceptionnelles comme **baisser la température de tous les points de vente** en cas de crise pour une température ambiante jusqu'à 17°C pendant les heures de pics. Ces efforts conjugués pourraient permettre **d'économiser l'énergie produite par une « petite » centrale nucléaire** (effacement de 740 MW).

Cette initiative essentielle démontre un engagement profond des enseignes qui souhaitent accompagner le gouvernement et les consommateurs pour faire face à cette crise énergétique inédite.



« L'ensemble de la distribution fait front commun pour soutenir la lutte contre la crise énergétique, nous avons été les premiers à nous mobiliser pour présenter un protocole de sobriété, désormais chiffré, qui répond à la trajectoire demandée par le gouvernement. Si nous savons prendre nos responsabilités, nous avons aussi besoin du soutien du gouvernement à la fois pour contenir les prix de l'électricité pour notre secteur et également de façon plus large pour soutenir l'ensemble des acteurs économiques et notamment nos fournisseurs, pour nous permettre de mettre en place des solutions qui pérennisent nos entreprises, réduisent notre consommation énergétique et améliorent notre empreinte climatique, tout en assurant les cycles de production. », déclare **Thierry Cotillard, Président de Perifem**.

Contact presse : Émilie Delozanne - Plegma – [emilie.delozanne@plegma.fr](mailto:emilie.delozanne@plegma.fr) - +33 (0)6 30 60 87 35

#### À propos de Perifem :

Interlocuteur reconnu des pouvoirs publics, Perifem œuvre pour embarquer l'ensemble des acteurs de la distribution afin de créer un écosystème commercial plus responsable. Depuis plus de 40 ans Perifem fédère l'ensemble des acteurs de la distribution : intégrés, indépendants, dans le secteur alimentaire et du commerce spécialisé, centres commerciaux, ainsi que leurs fournisseurs, autour des préoccupations d'environnement, d'énergie, de sécurité et d'innovation technologique. Tous ensemble, notre mission est de décrypter les réglementations, favoriser le développement et le déploiement de solutions technologiques dédiées, impulser et contribuer à l'élaboration des lois qui régissent ce commerce responsable. Plus d'infos sur [www.perifem.com](http://www.perifem.com) et [www.magasinsresponsable.com](http://www.magasinsresponsable.com)